

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

**ARRETE DU MAIRE**

N° 64

**TEMPORAIRE**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISONS DE MATERIAUX & BETON – CHEMIN DE LA GARDUERE  
SCI PBJ SUD B83  
POINT P – BONIFAY SA – CONFERROS – ALTTP – ROUBON  
PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
Vu notre arrêté n°1236 du 19 Décembre 2016, relatif à la livraison de matériaux et béton, chemin de la Garduère,  
VU l'autorisation du permis de construire n° 083 009 16 T0017 délivré par la commune de Bandol en date du 26/05/2016 à de M. Patrick ROLANDETTI pour la construction d'une maison individuelle avec annexes et piscine – Ch. de la Garduère,  
VU la demande datée du 23 Février 2017 de M. Patrick ROLANDETTI – Maître d'ouvrage SCI PBJ SUD B83 domicilié : 153, bis Ch. des Pierres Blanches – 83230 BORMES-LES-MIMOSAS (e-mail : [patrick.rolandetti@free.fr](mailto:patrick.rolandetti@free.fr)) pour Point P Mr BADREDDINE tel : 0494293390 sise : Quartier La Garduère – 83150 Bandol (e-mail : [gamal.badreddine@saint-gobain.com](mailto:gamal.badreddine@saint-gobain.com)) ; BONIFAY SA Mr BONIFAY tel : 0612942303 sise : 125, rue de l'industrie – Zac des Playes – 83140 SIX-FOURS (e-mail : [stephanebonifay@bonifay.fr](mailto:stephanebonifay@bonifay.fr)) ; CONFERROS Mr VIANA tel : 0642081881 sise : 5, Place de la Pyramide - 92500 PUTEAUX (e-mail : [gustavo.viana@conferros.pt](mailto:gustavo.viana@conferros.pt)) ; ALTTP Mr GODI tel : 0631723675 sise : Quartier Haut Bacon – 83890 BESSE S/ ISSOLE (e-mail : [alttp83@gmail.com](mailto:alttp83@gmail.com)) ; TRANSPORTS ROUBON Mr ROUYER tel : 0609065747 sise : 873, chemin des Plantades – 83130 LA GARDE (e-mail : [jeanjoelrouyer@bonifay.fr](mailto:jeanjoelrouyer@bonifay.fr)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de ces livraisons.

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Notre arrêté n°1236 du 19 Décembre 2016, relatif à la livraison de matériaux et de béton, chemin de la Garduère sont prorogées :

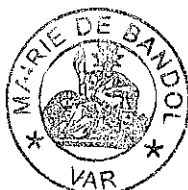
**JUSQU'AU VENDREDI 28 AVRIL 2017**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le Maître d'ouvrage en charge des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **27 FEV. 2017**



Jean-Paul JOSEPH  
Maire de Bandol,  
Pour le Maire  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO

Ref. : AP/MF.

Hôtel de Ville – 83150 BANDOL – Téléphone : 04 94 29 12 30 – Télécopie : 04 94 29 12 61